



***L'UE et l'Allemagne unissent leurs efforts pour soutenir l'«Initiative Régionale contre l'exploitation illégale des Ressources Naturelles » de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).***

En janvier 2014, l'Union Européenne (UE) a alloué 3 millions d'Euros (sous l'Instrument de l'UE pour la Stabilité<sup>1</sup>) comme contribution au soutien à l'Initiative Régionale contre l'exploitation illégale des Ressources Naturelles (IRRN) de la CIRGL.

Lancée en 2010, l'IRRN vise à freiner le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les conflits armés. Elle comprend également la mise en place d'un Mécanisme Régional de Certification.

« *La CIRGL joue un rôle important à la fois en tant que garant de la paix dans la région et comme un facilitateur pour fixer les conditions préalables de stabilité et de développement économique* », a déclaré le Coordonnateur Principal de l'UE pour la Région des Grands Lacs, Koen Vervaeke. Dans ce contexte, l'UE est engagée à régler le problème des liens entre les minerais et les conflits dans la Région des Grands Lacs, tout en reconnaissant le potentiel du secteur extractif pour le développement économique et la lutte contre la pauvreté.

L'action de l'UE en appui à l'IRRN- menée par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH<sup>2</sup>- a été lancée en janvier 2014 et cofinance l'actuel Programme d'appui à la CIRGL de la GIZ, commandité par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) depuis 2004. Le programme vise à renforcer les capacités du Secrétariat de la CIRGL et les administrations nationales des États Membres en ce qui concerne les ressources naturelles et la prévention des conflits, pour finalement contribuer à une paix régionale durable, un développement durable et une stabilité dans la Région des Grands Lacs.

## **Contexte**

Cette activité est financée dans le cadre du volet de renforcement des capacités pré- et post-crise de l'Instrument de Stabilité (IdS) de l'UE. Cette composante - également connue sous le nom «Partenariat pour la consolidation de la Paix »- vise à promouvoir et à consolider l'expertise civile sur les questions de consolidation de la paix. Dans ce cadre, l'UE coopère avec un certain nombre de partenaires y compris les organisations internationales, régionales et sous-régionales.

La pièce maîtresse de l'IRRN est la mise en œuvre de six outils, à savoir la création d'un Mécanisme Régional de Certification, l'Harmonisation des Législations Nationales, la mise en place d'une base de données régionale sur les flux de minerais, la formalisation du secteur minier artisanal, la promotion de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) ainsi que la mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide.

---

<sup>1</sup> Une nouvelle réglementation succédant à l'Instrument de Stabilité, intitulée « l'Instrument contribuant à la Stabilité et la Paix » (IcSP) a été adoptée le 11 Mars 2014.

<sup>2</sup> La GIZ est chef de file d'un module du programme «Appui à la CIRGL », financé par le Ministère allemand du Développement économique et de la coopération - BMZ.

**Pour plus de détails, veuillez voir :**

- Sur l'instrument de Stabilité de l'UE: [http://ec.europa.eu/dgs/fpi/what-we-do/instrument\\_for\\_stability\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/fpi/what-we-do/instrument_for_stability_en.htm)
- sur la BMZ : [www.bmz.de/en](http://www.bmz.de/en)
- Sur la CIRGL : [www.icglr.org](http://www.icglr.org)

Personne de contact à la Commission Européenne : Daniele Senzanonna  
([daniele.senzanonna@ec.europa.eu](mailto:daniele.senzanonna@ec.europa.eu))

Date: Le 27 Mars 2014